



Informations sur le droit des non-fumeurs

Rubrique : questions-réponses - Date : dimanche 26 janvier 2003

Je veux des informations sur le droit des non-fumeurs je vous laisse mon e-mail : xxxxxx

Réponse :

Quand vous aurez fait le tour des milliers de pages contenues dans le site Internet de DNF, vous aurez une connaissance parfaite des droits des non fumeurs et des moyens à mettre en oeuvre pour les faire respecter.

Il y a cependant une manière plus rapide de répondre à un besoin spécifique en ne consultant que l'[espace qui vous intéresse](#)